

L'hon. M. Chevrier: Une autre question, monsieur l'Orateur. Le ministre ne répondra-t-il pas à ma question lui demandant quelles mesures il a prises, en tant que ministre des Travaux publics, pour recouvrer ce montant?

L'hon. M. Walker: Monsieur l'Orateur, depuis de nombreux mois, je veux demander à l'honorable député...

L'hon. M. Chevrier: Répondez à la question.

L'hon. M. Walker: ...pourquoi le canal Welland qui, d'après ses prévisions, devait coûter \$1,300,000, a coûté en réalité 27 millions de dollars.

M. l'Orateur: A l'ordre!

L'hon. M. Walker: Pour répondre à la question relative au bureau de poste de Beauceville...

M. l'Orateur: A l'ordre!

L'hon. M. Chevrier: Je pose la question de privilège, monsieur l'Orateur. Le ministre m'a posé une question et je crois qu'il a droit à une réponse.

M. l'Orateur: A l'ordre! Les questions se posent dans l'autre sens à ce moment-ci de la journée. Si les propos de l'honorable député ont été travestis ou s'il y a lieu de fournir une explication sur les observations du ministre, je lui accorderai volontiers la parole...

L'hon. M. Chevrier: C'est le cas.

M. l'Orateur: ...mais non pas pour continuer un débat.

L'hon. M. Chevrier: Non, mais l'honorable député veut savoir comment il se fait que le canal Welland a coûté 27 millions de dollars. Le gouvernement devrait être en mesure de répondre à cela, parce qu'il a approuvé les travaux et que le ministre des Finances en a approuvé la dépense.

M. l'Orateur: A l'ordre! L'honorable député doit se rendre compte que ce n'est pas le temps de débattre la question de l'aménagement du canal Welland ni de ce qu'il en a coûté.

L'hon. M. Chevrier: J'en conviens, monsieur l'Orateur, votre décision est tout à fait juste.

Des voix: Dans ce cas-là, reprenez votre siège.

L'hon. M. Chevrier: Mais ce que je voulais dire est que le premier canal, qui aurait dû coûter 50 millions de dollars, a coûté en fait 132 millions durant le mandat d'un ancien gouvernement tory.

M. l'Orateur: A l'ordre! Si l'honorable député accepte ma décision, je serais fort aise qu'il en tienne compte.

LA TÉLÉVISION

LES ÎLES-DE-LA-MADELEINE—DÉCLARATION AU SUJET D'UNE DEMANDE DE PROLONGEMENT DU RÉSEAU FRANÇAIS

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. George C. Nowlan (ministre du Revenu national): Lundi, l'honorable représentant des Îles-de-la-Madeleine m'a posé une question relative à l'installation éventuelle d'un service de télévision dans ces îles et l'honorable député d'Inverness-Richmond m'a également posé la question au même moment. J'ai ici la réponse, monsieur l'Orateur, mais elle est de nature assez technique, et trop longue pour être communiquée à l'appel de l'ordre du jour. Je propose donc, avec l'assentiment de la Chambre, qu'elle soit simplement consignée au hansard, ce qui serait préférable.

M. l'Orateur: La Chambre y consent-elle?

Des voix: D'accord!

[*Note de l'éditeur: Voici le texte de la réponse:*]

La Société a étudié à fond les possibilités d'étendre aux Îles-de-la-Madeleine le service français de la télévision de Radio-Canada. Quatre projets possibles ont retenu l'attention:

- (1) Enregistrements sur bandes vidéo.
- (2) Enregistrements sur films.
- (3) Une chaîne de stations satellites dans l'île du Prince-Édouard, l'île du Cap-Breton et les îles-de-la-Madeleine qui retransmettraient en direct les émissions du réseau de notre station actuelle de Moncton.

(4) Extension du réseau français de Moncton au Cap-Breton où une station-relais du réseau desservirait une station satellite aux îles-de-la-Madeleine.

Les deux premiers projets ont été abandonnés à cause des frais élevés qu'entraînerait un service au moyen d'enregistrements. Les projets 3 et 4 offrent l'avantage de fournir un service direct à la population de langue française de l'île du Prince-Édouard et du Cap-Breton, ainsi que des îles-de-la-Madeleine. Même si ces deux projets sont plus coûteux qu'un service par enregistrements sur bandes vidéo ou sur films, leur coût estimatif par habitant serait le même ou moins élevé, du fait qu'on pourrait alors desservir deux fois plus de gens.

Le projet n° 3 (la chaîne de stations satellites) entraînerait des frais de premier établissement relativement élevés et limiterait les possibilités futures en ce qui a trait aux extensions de service. Même si le projet n° 4 (l'extension du réseau) entraînerait moins de frais de premier établissement que le projet n° 3, les frais d'exploitation seraient sensiblement plus élevés, de sorte qu'il en coûterait